

DÉNEIGEMENT SABLAGE ET ENLÈVEMENT DU SABLE DES TERRAINS

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSSHBO) désire obtenir des soumissions pour le déblaiement de la neige, le sablage et l'enlèvement du sable de ses terrains.

SECTEUR HAUTE-GATINEAU	
Nom du pavillon	Adresse
Notre-Dame-de-Grâce	47, rue Principale, Bouchette
Reine-Perreault	2, chemin de Blue Sea, Blue Sea
Sacré-Cœur (Gracefield)	11, chemin de Blue Sea, Gracefield
Christ-Roi	148 Boul. Desjardins, Maniwaki
Saint-Boniface	459, route 105, Bois-Franc
Dominique-Savio	8, rue du Collège, Montcerf-Lytton
Sacré-Cœur (Grand-Remous)	1317, Transcanadienne, Grand-Remous
Cité étudiante de la Haute-Gatineau	211, rue Henri-Bourassa, Maniwaki

SECTEUR PONTIAC	
Nom du pavillon	Adresse
École secondaire Sieur-de-Coulonge	250, chemin de la Chute, Mansfield-et-Pontefract
Poupore / Saint-Pierre	25, rue Coulonge et 33, rue Romain, Fort-Coulonge
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	89, chemin Pembroke, Isle-aux-Allumettes (Chapeau)
Centre Pontiac	183, rue Principale, Fort-Coulonge

POUR TOUTE DEMANDE DE VISITE, VOUS DEVEZ CONSULTER LE CALENDRIER DE VISITES INTÉGRÉ AUX DOCUMENTS SUR SEAO

La durée de ce contrat couvre une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2026 au 30 avril 2027, avec possibilité de renouvellement pour quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Les travaux de déblaiement et de sablage s'exécutent sur une période qui s'étend du 1^{er} octobre au 30 avril normalement, ou selon les besoins climatiques qui varient d'une saison à l'autre. Les travaux d'enlèvement du sable s'exécutent après la fonte des neiges, soit avant le 15 mai.

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca en mentionnant le titre de l'appel d'offres. Les documents pourront être obtenus au coût établi par SEAO.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de mandat-poste, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3) ou une banque au sens de la *Loi sur les banques* (L.C., 1991, c. 46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée

Il est possible de déposer les soumissions électroniquement via SEAO.

Les soumissions en version papier devront être reçues être dans une enveloppe scellée, portant l'inscription « SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT, SABLAGE ET ENLÈVEMENT DU SABLE » ainsi que le « NOM DU PAVILLON ». Elles seront reçues au Centre administratif du Centre de services scolaire situé au 331, rue du Couvent, à Maniwaki, J9E 1H5, local 125, à l'attention de M. Charles Pétrin, **au plus tard le 30 septembre 2026 à 14 heures**. Toute soumission reçue postérieurement sera automatiquement rejetée. L'ouverture des soumissions se fera au local 236, le même jour à la même heure.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, au 819-449-7866, poste 16247.

Le CSSHBO ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Nadine Carpentier, Directrice générale
Maniwaki, le 10 septembre 2026